

Département du Pas-de-Calais ****** Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer

Canton de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360)

DÉPOSÉ A LA EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRAT SIGUS-PRÉFECTURE

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-31

0 6 OCT. 2020 IF

L'an deux mille vingt Le 25 septembre 28

heures 30,

Date de convocation : 21 septembre 2020 Date d'affichage: 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs:

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

Acquisition de terrains privés

Monsieur le maire expose au conseil que les parcelles de terrain cadastrées AC 47 et AC 48 sis rue Jean Legrand peuvent faire l'objet d'une acquisition communale. Dans le cadre du projet de la création du maraîchage Bio, la superficie des terrains s'y prête en tout point. Monsieur le Maire propose une éventuelle acquisition à 18 000€ l'hectare

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. Vu l'inscription au budget 2020 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 18 000€ l'hectare ;

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré à La Capelle-les-Boulogne, le 25 septembre 2020

DÉPOSÉ A LA SOUS-PRÉFECTURE LE 0 6 OCT. 2020

THE DE BOULD SHE WAS A SHE

Certifié et rendu exécutoire le :

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

1 2 OCT. 2020